



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le jeudi 3 juillet 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

**124, rue Geneviève-Tinon (lot 3 415 850)**

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- la marge latérale droite serait de 1,52 m au lieu d'au moins 3 m;
- la somme des marges latérales serait de 3,52 m au lieu d'au moins 5 m;

Le tout tel qu'exigé à l'article 4.2.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-37.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 13 juin 2025

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)